

Grenoble, le 4 mars 2019

La rectrice de l'académie de Grenoble
Chancelière des Universités

à

Mesdames et Messieurs les candidats individuels

Rectorat de Grenoble

Division
des Examens
et Concours
(D.E.C.)

Ref : 2019-490/DEC4/DR
Affaire suivie par :
Denis Reverchon

Téléphone :
04 76 74 72 47

Mél :
denis.reverchon
@ac-grenoble.fr

Adresse postale
7, place Bir-Hakeim
CS 81065 - 38021
Grenoble cedex 1

Note aux candidats individuels du BTS « Services Informatiques aux Organisations », session 2019

J'ai l'honneur de vous adresser les instructions relatives à l'organisation de la session 2019 du brevet de technicien supérieur « Services Informatiques aux Organisations » (SIO).

La présente note comporte 2 annexes.

I - ORGANISATION DE L'EXAMEN - CENTRES D'EXAMEN :

Le calendrier de l'examen figure en **annexe I** de la présente note.

Vous trouverez en **annexe II** le rattachement des candidats individuels dans les centres d'examen pour les différentes épreuves de la session 2019 (épreuves écrites et orales).

> Déroulement des épreuves :

◆ Epreuve E22 – « Algorithmique appliquée »

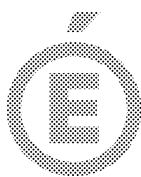
Les candidats subissent l'épreuve sur le matériel du centre d'examen ou sur un équipement qu'ils ont apporté. Ils sont invités à prendre connaissance avant l'épreuve, des caractéristiques des équipements disponibles dans le centre d'examen :

Lycée Sidoine Apollinaire Clermont : sidoine.ct@ac-clermont.fr
Lycée Louise Michel Grenoble : marie.deixonne@ac-grenoble.fr

Un candidat qui souhaiterait utiliser un autre logiciel que ceux disponibles dans le centre devra obligatoirement le signaler par mail, auprès de son centre d'examen, avant le 17 mai 2019 (cf répartition des candidats dans les centres en annexe II).

Les candidats concernés devront se munir de l'équipement informatique nécessaire. Dans ce cas, ils restent seuls responsables de la mise en œuvre des ressources informatiques.

◆ Epreuve E4 – « Conception et maintenance de solutions »



2/6

Les candidats individuels subissent l'épreuve sur le matériel du centre d'examen ou sur un équipement qu'ils ont apporté. Dans tous les cas, les candidats doivent se munir des outils et ressources techniques nécessaires au déroulement de l'épreuve. Ils sont seuls responsables de la disponibilité et de la mise en œuvre de ces outils et ressources. Les candidats qui n'en sont pas munis sont pénalisés dans les limites prévues par la grille d'aide à l'évaluation proposée par la circulaire nationale d'organisation.

Un modèle de présentation d'une situation professionnelle ainsi qu'un descriptif de l'environnement technique de chaque centre d'examen sera prochainement consultable à l'adresse suivante (rubrique BTS SIO en bas de page) :

<http://www.ac-grenoble.fr/cid116787/brevet-technicien-superieur-bts.html>

Il appartiendra au candidat de prendre connaissance de l'environnement technique du centre d'examen pour s'assurer de la compatibilité de ses outils et ressources techniques. Par ailleurs, chaque situation professionnelle sélectionnée comme support de l'épreuve est réalisée dans un contexte conforme au cahier des charges national en matière d'environnement technologique dans le domaine de spécialité correspondant au parcours du candidat.

Le dossier est constitué de la description de deux Situations Professionnelles distinctes. Un modèle de SP vous est proposé à l'adresse suivante (rubrique BTS SIO) :

<http://www.ac-grenoble.fr/cid116787/brevet-technicien-superieur-bts.html>

Attention, pour cette session, deux nouvelles dispositions seront à respecter :

- **Les situations professionnelles support de l'épreuve E4 devront être figées à la date du dépôt de dossier soit le 2 mai 2019**
- **Les candidats devront indiquer sur le verso de la page de garde de leur dossier les identifiants et mots de passe qui permettent d'accéder à leur production**

A l'issue de son interrogation, **le candidat remettra à la commission le document d'expression des besoins.**

◆ Epreuve E6 « parcours de professionnalisation »

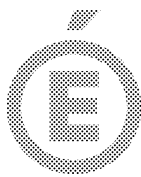
L'épreuve prend appui sur un dossier comprenant :

- le tableau de synthèse associé au portefeuille de compétences professionnelles (cf modèle en ligne)
- les attestations de stage ou certificats de travail
- une attestation de la réalité des activités (tampon de la société)

Le tableau de synthèse associé au portefeuille de compétences est téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.ac-grenoble.fr/cid116787/brevet-technicien-superieur-bts.html>

➤ Dépôt des dossiers des épreuves E4 et E6 et vérification de leur conformité :



3/6

J'attire votre attention sur les dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2008 relatif à la vérification de conformité des dossiers : La constatation de non conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « **Non valide**» (NV) à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. **En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.**

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du dossier ;
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice ;
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

IMPORTANT : Les candidats ayant bénéficié d'un aménagement de formation, d'une réduction ou d'une dispense de stage devront **OBLIGATOIREMENT** fournir, au moment du dépôt de leurs dossiers, une copie du courrier de notification qui leur a été délivré.

Pour l'épreuve E4, comme pour l'épreuve E6, les dossiers seront **remis en deux exemplaires au plus tard le jeudi 2 mai 2019**, délai de rigueur, dans les centres d'épreuves orales définis ci-dessous :

Candidats Individuels de l'académie de Grenoble ↓ Lycée Louise Michel – BTS SIO 30, rue Louise Michel BP 2708 38037 Grenoble Cedex 2	Candidats Individuels de l'académie de Clermont-Ferrand ↓ Lycée Sidoine Apollinaire – BTS SIO 20 Rue Jean Richepin 63037 Clermont Ferrand Cedex 1
--	--

II - JURY - RELEVES DE NOTES – DIPLOMES – LIVRETS SCOLAIRES :

Les délibérations du jury se dérouleront :

Le vendredi 28 juin 2019

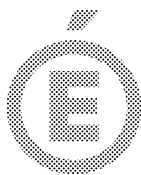
à 10h00 pour l'option SLAM

à 14h00 pour l'option SISR

sous la présidence de Monsieur Stéphane Bessière

IA-IPR d'Economie et Gestion

Les livrets scolaires devront être déposés dans le centre le jour de votre première épreuve.



4/6

Résultats : la liste des résultats pourra être consultée sur le site internet de l'académie de Grenoble.

Les relevés de notes seront envoyés par mes services au domicile de chaque candidat dans les jours qui suivront les délibérations.

Les diplômes seront envoyés de la même manière, dans la première quinzaine du mois d'octobre 2019.

III - FRAUDE A L'EXAMEN :

Les fraudes aux examens et concours de l'enseignement technique sont régies par l'arrêté ministériel du 19 mai 1950 (RLR 540-3).

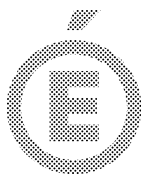
IV - NOTES DE SYNTHÈSE ET CERTIFICATS DE STAGE :

Les dossiers mémoire sont conservés dans les centres d'examen jusqu'à la fin de la session suivante, c'est-à-dire jusqu'au 15 juillet 2020.

Pour la rectrice et par délégation
Le chef de la division des examens et concours

Laurence Giry

ANNEXE I – CALENDRIER DES EPREUVES – SESSION 2019



5/6

CALENDRIER DES EPREUVES ECRITES		
DATES	HORAIRES	ÉPREUVES
13 MAI 2019	14h00 – 16h00*	MATHEMATIQUES (1)
14 MAI 2019	10H30 – 12H30*	EXPRESSION ET COMMUNICATION EN LANGUE ANGLAISE (1)
14 MAI 2019	14H00 – 18H00*	CULTURE GENERALE ET EXPRESSION (1)
15 MAI 2019	14H00 – 18H00*	PRODUCTION ET FOURNITURE DE SERVICES INFORMATIQUES (2)
16 MAI 2019	14H00 – 18H00*	ANALYSE ECONOMIQUE, MANAGERIALE ET JURIDIQUE DES SERVICES INFORMATIQUES (1)
17 MAI 2019	10H30 – 12H30*	MATHEMATIQUES APPROFONDIES (épreuve facultative) (1)

* aucune sortie des salles n'est autorisée avant la fin de la 2^{ème} heure d'épreuve

(1) unité commune aux deux options, SISR et SLAM

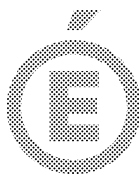
(2) unité spécifique à chaque option

CALENDRIER DES EPREUVES ORALES ET PRATIQUES PONCTUELLES	
DATES	ÉPREUVES
Du 3 au 7 juin et du 11 au 14 juin	EPREUVE ORALE D'ANGLAIS (E12) ALGORITHMIQUE APPLIQUEE (E22) CONCEPTION ET MAINTENANCE DE SOLUTIONS INFORMATIQUES (E4) PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION (E6)

REMISE DES DOSSIERS	
CONCEPTION ET MAINTENANCE DE SOLUTIONS INFORMATIQUES (E4) PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION (E6)	Pour le 2 mai 2019 à 12h00 *

* **TRES IMPORTANT :** il appartient au candidat de prendre ses dispositions pour que le dossier soit déposé dans le centre d'épreuve, au plus tard au jour et à l'heure précisés ci-dessus.

ANNEXE II



6/6

CENTRES D'EPREUVES

EPREUVES ECRITES :

CENTRE D'EXAMEN	CANDIDATS RATTACHES
LYCEE ALGOUD - LAFFEMAS VALENCE	Candidats Individuels inscrits dans le 07, 26
LYCEE ARISTIDE BERGES SEYSSINET	Candidats Individuels inscrits dans le 38
LYCEE GABRIEL FAURE ANNECY	Candidats Individuels inscrits dans le 73, 74
LYCEE SIDOINE APOLLINAIRE CLERMONT FERRAND	Candidats Individuels inscrits dans le 63
LYCEE LA CHARTREUSE PARADIS BRIVES CHARENSAC	Candidats Individuels inscrits dans le 43
LYCEE JEAN MONNET AURILLAC	Candidats Individuels inscrits dans le 15
LYCEE PRESLE CUSSET	Candidats Individuels inscrits dans le 03

EPREUVES ORALES D' ANGLAIS / ALGORITHMIQUE / CONCEPTION ET MAINTENANCE DE SOLUTIONS INFORMATIQUES / PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION :

CENTRE D'EXAMEN	CANDIDATS RATTACHES
LYCEE LOUISE MICHEL - GRENOBLE	Candidats Individuels de l'académie de Grenoble
LYCEE SIDOINE APOLLINAIRE – CLERMONT FERRAND	Candidats Individuels de l'académie de Clermont-Ferrand